

# Alerte sociale

Sur la situation des anciens habitants  
du bidonville de la rue Truillot à Ivry-sur-Seine  
21 mois après leur expulsion

# **LE BIDONVILLE DE LA RUE TRUILLOT A IVRY-SUR-SEINE :**

## **5 ans de lutte pour la dignité humaine**

**Entre 2011 et 2015**, notre collectif – constitué de personnes représentant un panel large de sensibilités politiques, culturelles et syndicales – a mené des actions en coopération avec la ville et le Conseil Départemental, allant du secours immédiat aux revendications sociales et politiques, pour permettre à la centaine de familles occupant ce lieu de vivre dignement et d'accéder au droit commun :

- Scolarisation de 80 enfants
- Accès aux soins des personnes, notamment par l'obtention de l'Aide Médicale d'Etat et le remboursement des médicaments pour ceux qui n'avaient pas l'AME
- Accompagnement vers l'emploi
- Aide alimentaire
- Fourniture de vêtements
- Financement et installation de poêles de chauffage
- Financement et installation de toilettes
- Nettoyage solidaire du terrain

Parallèlement à toutes ces actions quotidiennes, nous nous sommes battus avec les habitants pour éviter toute expulsion sans solution digne et pérenne. Un diagnostic social a été imposé, ce qui a permis, avec l'aide de la ville, du Conseil départemental et de l'État, d'obtenir le relogement et l'accompagnement social de 32 familles.

**Le 12 juillet 2015**, les 70 familles restantes sont expulsées du bidonville : la plupart des familles avec des enfants est mise à l'abri en hôtel du 115, plusieurs vont se réfugier dans d'autres bidonvilles ou squats, certaines se retrouvent à la rue.

# 21 MOIS APRES L'EXPULSION, QUE SONT-ILS DEVENUS ?

Pour répondre à cette question, était organisée le 5 juin 2016 à Ivry-sur-Seine une rencontre d'informations, réunissant près de 150 personnes.

## Recensement des familles le 5 juin 2016 :

- 16 familles vivent dans des hôtels du 115
- 25 familles vivent dans des bidonvilles
- 12 familles vivent dans des squats
- 2 familles vivent dans leur voiture
- 2 familles vivent dans un logement qu'elles louent
- 7 familles sont reparties en Roumanie
- 7 personnes seules sont à la rue

Soit 57 familles et 7 personnes seules qui sont sans solution stable d'habitat et dans une grande précarité de vie quotidienne, sans espoir de trouver un véritable emploi et d'élever dignement leurs enfants scolarisés, parfois nés en France.

## Recensement des familles le 18 février 2017 :

- 35 adultes et 39 enfants vivent dans des hôtels
- 57 adultes et 16 enfants vivent dans des bidonvilles
- 50 adultes et 20 enfants vivent dans des squats
- 33 adultes et 6 enfants vivent à la rue

Soit 175 adultes et 81 enfants pour un total de 256 personnes.

Pendant cette journée du 5 juin 2016, les anciens habitants du bidonville de la rue Truillot ont pris la parole pour témoigner de ce qu'ils ont vécu et vivent encore un an après l'expulsion. Leurs paroles sont riches d'enseignement :

### • **Des familles vouées à l'errance**

Que les personnes se soient réfugiées dans d'autres bidonvilles ou qu'elles aient été mises à l'abri à l'hôtel, beaucoup ont été déplacées régulièrement, devant changer de lieu au gré des nouvelles expulsions ou des disponibilités en hôtel. Cette instabilité géographique constante place les

familles dans l'impossibilité de reconstruire leur vie où que ce soit.

R. a vécu dans trois bidonvilles différents après Truillot :

*« Après l'expulsion à Ivry on a déménagé à Wissous et là on est restés 7 mois. Le terrain aurait peut-être pu rester plus longtemps mais il y a eu quelques personnes qui faisaient un peu de bêtises comme à Ivry. On a été expulsés de là-bas. Et de Wissous on est allés à Juvisy. Et on est restés là-bas encore un mois et après encore une expulsion et maintenant on est sur un terrain à Grigny Melun. On n'est pas très sûrs qu'on va pouvoir rester longtemps là-bas. »*

S. a dû changer d'hôtel plusieurs fois :

*« Depuis que l'expulsion a eu lieu, j'ai eu un hôtel pendant trois mois à Grigny. Ensuite à Joinville pendant sept mois. Et ensuite toujours l'hôtel mais à Vitry. Tous mes vêtements ont été jetés dehors. Tout ce que j'avais a été jeté dehors. Je ne suis pas allé à l'hôtel pendant quelques jours pendant les vacances. Quand je suis revenu je n'ai plus rien retrouvé. Après j'ai eu un hôtel à Saint Maur. »*

## • Des familles coupées du tissu social où elles s'étaient intégrées

Après l'expulsion, de nombreuses familles se sont retrouvées très éloignées du lieu où elles avaient réussi à s'intégrer pour bénéficier d'une aide sociale, être épaulées par des bénévoles, trouver des ressources pour vivre, scolariser leurs enfants. Isolées, les familles doivent couvrir des distances considérables pour retrouver ce tissu, alors qu'elles n'ont pas les moyens de payer les titres de transport et s'exposent régulièrement au risque de devoir payer une amende de 80 euros considérable étant donné la faiblesse de leurs revenus.

S. doit se lever très tôt et venir de loin pour continuer à emmener les enfants à l'école :

*« C'est assez compliqué parce qu'on a une fille qui est malade et on habite loin et il faut se réveiller très tôt pour aller à l'école ».*

F. décrit le parcours du combattant qu'il doit affronter pour emmener ses enfants à l'école :

*« D'Ivry je prenais le RER à Chatelet direction Torcy, et de là-bas il fallait arriver à Noisy-le-Grand. Il fallait prendre le bus, le RER, le métro. Et je remercie madame Odile qui nous a fait un navigo. Et on a au moins quatre transports à changer jusqu'à l'hôtel mais c'est très très loin de là où les enfants vont à l'école. Les quatre enfants sont à l'école. Et on ne sait pas si avec le 115 on va pouvoir avoir une chambre à Ivry, s'ils nous donneront un autre jour une autre chambre ici ».*

- **Des situations familiales complexes auxquelles ne répondent pas les mises à l'abri par le 115**

Des familles ne correspondent pas aux critères de prise en compte du 115 malgré l'extrême vulnérabilité dans laquelle elles se trouvent.

R. explique que, faute d'enfants, elle n'a pu bénéficier de mise à l'abri, malgré la fragilité de la santé de son mari :

*« Depuis que le terrain a été expulsé, on a dormi à la rue jusqu'à aujourd'hui. J'ai rien reçu, et on m'a dit que parce que je n'ai pas d'enfant je ne peux pas avoir de logement. Et peut-être que oui, en France, les personnes qui n'ont pas d'enfants doivent être discriminées. Il y a une semaine, mon mari a fait un infarctus et une attaque cérébrale. Il est malade et nous on est à la rue très difficilement. Même dans ce cas-là je n'ai pas pu obtenir ni un hôtel, ni une adresse. Mon mari doit voir un médecin pendant des mois, il a des médicaments à prendre toute sa vie. Pour aller en Roumanie c'est très difficile, je n'ai pas les moyens financiers pour y aller et je dois rester ici. Et je voudrais savoir si je peux avoir un logement, une maison ? ».*

F. raconte que sa famille s'est retrouvée séparée : lui et deux de ses enfants n'ont pas pu rejoindre sa femme et ses deux autres enfants car ils n'étaient pas tous ensemble le jour de l'expulsion :

*« Quand le terrain a été expulsé, on a reçu un hôtel à Orly et là-bas on est resté pendant un mois et une semaine. Entre temps j'ai ramené aussi mes deux autres enfants de Roumanie parce qu'ils étaient tout seuls là-bas : deux filles qui sont restées avec ma mère en Roumanie. Ma mère est malade, elle a du diabète, le coeur et d'autres problèmes. Et je ne pouvais plus les [mes filles] laisser en Roumanie. Je les ai ramenées en France à l'Hôtel à Orly. Et ensuite le patron de l'hôtel m'a indiqué qu'il faut appeler le 115 pour prolonger l'Hôtel et demander une chambre de plus pour loger deux personnes. Le 115 n'a pas répondu à mes sollicitations. On a été expulsés de l'hôtel. On s'est retrouvés à la rue avec les enfants. »*

- **La difficulté pour une famille de vivre décemment à l'hôtel**

Mises à l'abri par le 115, les familles se retrouvent souvent dans des chambres exiguës, insalubres et sans aucun équipement pour pouvoir se faire à manger.

S. décrit les conditions dans lesquelles elle vit avec sa famille à l'hôtel :

*« Une toute petite chambre de deux mètres carré et demi pour quatre personnes. Et c'est une toute petite chambre où on ne peut pas prendre de douche, on ne peut pas cuisiner,*

*on ne peut presque rien faire. J'ai de la chance d'avoir des amis du collectif. Ils m'aident à laver les vêtements. »*

- **Des familles qui ne comprennent pas pourquoi le droit au logement digne ne s'est pas appliqué pour elles**

Si 32 familles ont été relogées, beaucoup d'autres, qui étaient leurs voisins, n'ont rien eu. Incompréhension et sentiment d'injustice animent ces familles qui ne demandent qu'une chose : vivre dignement et s'intégrer dans ce pays où elles vivent déjà depuis de nombreuses années.

V. exprime son sentiment d'injustice de ne pas avoir reçu de logement :

*« J'ai deux enfants qui sont nés en France. Ils sont allés à l'école. Ils sont restés à l'école longtemps. Je suis allé à Alfortville ensuite dans un hôtel, onze mois. Après on m'a dit que l'association n'avait plus d'argent. Je suis resté dehors à la rue et je n'ai pas pu rester dehors à la rue avec les enfants. J'ai travaillé pendant un mois. Après je les ai envoyés en Roumanie parce que c'est mieux là-bas. J'avais une petite fille de deux mois et demi et je ne pouvais pas dormir à la rue avec elle. Je veux être aidé pour que mes enfants viennent ici en France, parce qu'ils sont nés en France. Et je veux juste une petite chambre avec une douche, c'est tout, comme tout le monde en a eu une. Pour que je sois intégré comme tout le monde, comme ça. Pour que je puisse trouver un emploi, un travail. Tout le monde m'a dit tu vas avoir une maison depuis cinq ans. Et ils sont au moins 20 familles qui sont dans ma situation ici aujourd'hui, et il y en a encore, qui n'ont pas d'endroit où habiter ».*

# LE BILAN D'UNE POLITIQUE

Cet état des lieux souligne combien il est honteux de voir un pays comme la France, 5<sup>e</sup> puissance économique mondiale, tourner le dos à la plus élémentaire humanité, en harcelant une population dans une situation particulièrement précaire.

Ces personnes avaient depuis cinq ans élu domicile à Ivry-sur-Seine, y avaient scolarisé leurs enfants, avaient créé des liens avec une partie de la population et s'étaient battues au quotidien pour trouver des activités de subsistance.

Les expulser de leur lieu de vie en les jetant à la rue est une injure à la République, c'est contraire à l'esprit de la Circulaire d'août 2012 qui prévoit que toute évacuation d'un bidonville ne peut se faire qu'après un diagnostic social amenant la mise à l'abri et dans la dignité les habitants concernés. Cela n'a pas été la politique choisie pour ces habitants de Truillot.

Certes 32 familles ont bien été prises en charge en grande partie grâce à la municipalité d'Ivry-sur-Seine et à la pugnacité du collectif de soutien qui, avec la population et les élus, a œuvré dans ce sens pendant cinq années et s'est félicité alors de ce premier pas.

Tout le monde ne peut que se réjouir que l'accueil de ces nouveaux Ivryens débouche sur l'accession à un travail régulier permettant l'obtention d'un logement social.

Mais pour le reste des familles, pour les 256 personnes (dont 81 enfants) abandonnées à leur sort c'est la rue, la misère, l'angoisse de l'illégalité et l'insécurité généralisée. Pour ces enfants, c'est la perte de leurs repères, la dislocation de leur lien avec l'école, le « no futur » à perpétuité....

Cette inégalité devant la loi est insupportable. Les Ivryens et les Ivryennes n'accepteront pas que d'autres Ivryens, pauvres entre les pauvres, venus de pays de misère chercher refuge en France, soient pourchassés, harcelés, jetés à la rue.

C'est pourquoi la pétition lancée par les familles roumaines reçoit le soutien de nombreux citoyens.

# QUELLES SOLUTIONS ?

Ce constat s'impose : les expulsions ne sont jamais une solution. Les mises à l'abri en hôtel social ont montré leurs limites. Celles-ci ne peuvent être qu'une solution d'urgence. Coûteuses et indignes, véritables gâchis social, elles placent les familles dans des difficultés plus grandes encore que celles qu'elles connaissent sur les bidonvilles.

Le coût d'une mise à l'abri à l'hôtel s'élève à 17 €/jour/personne.

Pour le nombre de personnes concernées, de juillet 2015 à fin mars 2017 :

74 (personnes) x 630 (nuits) x 17 (€) = 792 540 € ont été dépensés.

Il faut d'urgence changer de politique sociale et mettre les moyens financiers dans des alternatives dignes pour les familles, moins coûteuses pour les institutions :

- La première démarche devrait être la prise en compte de chaque famille par un diagnostic social individuel réalisé par la plate-forme régionale AIOS, débouchant sur une offre d'un habitat transitoire avec un accompagnement social par contrat, effectué par des professionnels.

- Quelques exemples d'habitats qui ont donné des solutions positives :

- Aménagement de logements transitoires dans des bâtiments existants inutilisés (type ex-gendarmerie à St-Maur et à Ivry-sur-Seine)
- Mise en place de structures simples, de type préfabriqués, sur des terrains destinés à une insertion progressive (type village de l'espoir) ;
- Viabilisation temporaire de campements sur des terrains d'État (type mobile-home à Choisy-le Roi).

La ville d'Ivry-sur-Seine n'est pas la seule ville d'accueil possible dans le département. Pour ces familles, il faut d'abord un lieu de résidence où pouvoir se stabiliser. Ces lieux ne manquent pas dans le Val-de-Marne.

A ceux qui nous opposent souvent que les collectivités territoriales seraient hostiles à l'implantation de tels sites d'accueil, nous répondons :

- L'exemple des multiples soutiens qui se manifestent dans la population en faveur des réfugiés demandeurs d'asile, s'inscrit en faux contre cette soi-disant absence de solidarité des citoyens français ;
- En d'autres circonstances (par exemple le village de l'Espoir d'Ivry-sur-Seine), l'Etat a su imposer ses prérogatives, sans demander l'avis des élus locaux



## **Des terrains mobilisables**

Deux arrêtés signés par le Préfet de la Région Ile-de-France signalent des lieux pouvant être utilisés pour fournir un habitat aux personnes sans logement :

- L'un signé par le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris le 17 octobre 2013, en application du 2<sup>o</sup> du II de l'article L. 3211-7 du code général de la propriété des personnes publiques dont la liste est en introduction de l'arrêté établissant la liste des terrains mobilisables aux fins de logement.
- L'autre, toujours signé par Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris le 16 octobre 2014 portant le N° 2014289-0003 établissant la liste régionale des terrains de RFF, de la SNCF et de la RATP mobilisable aux fins de logement.

Ces terrains, dont la liste n'est pas exhaustive, et la réquisition et l'aménagement de bâtiments inoccupés (à l'exemple de ce qui a été fait à Ivry-sur-Seine) pourraient être mobilisés aux fins de fournir un habitat à ces citoyens.

## La mise en place de structures simples, l'exemple de Choisy-le-Roi

A Choisy-le-Roi, un terrain a été utilisé pour installer des caravanes et fournir un habitat temporaire mais viable à 20 familles :

- 2010-2014, expérience sur 3 ans.
- Terrain RFF. Convention de mise à disposition avec la ville.
- Commanditaires : ville / Conseil général / Fondation Abbé Pierre.
- L'État a financé la MOUS (60 000€) pour le travail social.
- L'État a donné l'ALT (allocation logement temporaire).
- Gestion : 300€par logement/mois (58 300€).
- 20 caravanes financées par la Fondation Abbé Pierre (2 000€l'unité).
- La ville a viabilisé le terrain (électricité, eau, revêtement asphalte).
- Le département a payé le modulaire collectif (sanitaires, douches, cuisine collective).

### FINANCEMENT DE DÉPART

- État ..... 60 000€
- ALT..... 58 300€
- Fondation Abbé Pierre..... 22 129€
- Participation usagers..... 8 260€
- Ville..... 340 000€

### BILAN FINANCIER 2014 (dépenses)

- Accompagnement social et professionnel.....100 000€
- Gestion locative et hébergement (eau, électricité, travaux etc) .....170 000€
- gardiennage (24/24h).....200 000€

### BILAN D'INSERTION EN 3 ANS

- Toutes les familles ont accédé à un logement transitoire (Valoffice 8, Ville 2, établissement public foncier d'IDF 9, logement social 1).
- 4 ménages ont des ressources stables (1 800€/mois).
- 11 ménages ont un travail et un dossier administratif à finaliser (relogeable dans le droit commun dans 6 mois).
- Toutes les familles parlent français.
- Tous les enfants sont scolarisés.

## **Un premier bilan à Ivry-sur-Seine pour les 32 familles relogées**

32 familles, soit 153 personnes, ont été accueillies depuis 2014 dans le projet d'Ivry-sur-Seine. Une famille en est sortie en juin 2016.

Du fait des projets de décohabitation, 35 ménages, soit 147 personnes, dont 68 mineurs, bénéficient d'un habitat et d'un accompagnement social.

### **SCOLARISATION**

51 mineurs sont scolarisés

- 5 en maternelle
- 36 en élémentaire
- 7 au collège
- 3 au lycée

Il faut noter que 9 mineurs ne sont plus scolarisés : 6 en collège, 2 au lycée et 1 enfant au collège dont la famille est sortie du projet.

### **SANTÉ**

25 familles sont couvertes par la CMU-C et 15 par l'AME.

### **ALLOCATION**

21 familles perçoivent le RSA et 15 familles des prestations familiales.

### **INSERTION PROFESSIONNELLE**

34 ménages sont suivis par la chargée d'insertion professionnelle et 25 ménages sont en emploi.

Fin 2016 : 6 mission d'intérim, 5 CDI, 6 CDD, 4 CUI, 9 CCDI, 1 mise à disposition .

La CIP a accompagné la mise en emploi de 35 emplois différents en 2016, soit 17 métiers.

### **PROJET DE RELOGEMENT**

- 2 ménages sont relogés par l'OPH d'Ivry-sur-Seine
- 2 ménages sont en proposition de relogement (1 par l'OPH d'Ivry-sur-Seine et 1 à Villeneuve-Saint-Georges)
- 6 sont relogeables immédiatement
- 19 ménages sont relogeables à court terme

# CE QUE NOUS DEMANDONS

Aujourd'hui, ce que nous demandons aux représentants de l'Etat c'est :

- d'effectuer un recensement des familles laissées-pour-compte lors de l'expulsion « Truillot »
- de regrouper dans un premier temps ces familles sur plusieurs terrains viabilisés ou dans des locaux disponibles appartenant à l'Etat
- de fédérer les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en conformité de ces lieux de vie et d'assurer l'accompagnement social indispensable aux familles jusqu'à leur accession à un travail régulier et à un logement dans le droit commun (fonds européens, aide de l'Etat et des collectivités locales, participation des associations dédiées).

Faute de s'engager dans cette voie, ces familles migrantes forcées devenues avec le temps des habitants à part entière du Val-de-Marne (certaines y sont depuis plus de 10 ans) continueront de se déplacer de squats insalubres en terrains pollués, au gré d'expulsions policières plus ou moins brutales et au risque de voir les représentants de l'Etat condamnés aussi bien par les autorités de Bruxelles que par le Défenseur des Droits comme cela vient d'être le cas à Orly.

Arrêtons cette politique inconséquente et coûteuse actuellement menée, et engageons nous dans une voie responsable et respectueuse des droits humains..

## C'est possible s'il y a une volonté politique.

Que les autorités de l'Etat sachent que le Collectif de soutien aux Roumains d'Ivry continuera jusqu'au bout de soutenir ces familles qui sont décidées quoiqu'il arrive à s'insérer en France.

Associations et partis politiques d'Ivry-sur-Seine et du 94 qui soutiennent notre action :

- APEIS
- CGT
- CGT ÉDUC'ACTION 94
- CIVCR
- FCPE
- LDH
- MRAP
- MRAP 94
- RESF
- ROMEUROPE 94

- EELV
- JC
- LO
- PCF
- PG
- ENSEMBLE
- NPA

Le Collectif de soutien aux Roumains d'Ivry  
Le 11 mars 2017